N°Feuillet

20250515-2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE DAX

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le jeudi 15 mai à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 09 mai 2025, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 09 mai 2025
Nombre de présents	29	
Nombre de pouvoirs	6	Date de publication : 20 mai 2025
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSES : M. Olivier COUSIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :
M. Olivier COUSIN a donné pouvoir à Mme Sandra LARTIGAU,
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI,
M. Pierre STETIN a donné pouvoir à M. Bruno JANOT,
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET.

OBJET : ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2025-2026 : PROGRAMMATION ET TARIFS

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'avis favorable de la COMMISSION CULTURE DU 7 MAI 2025.

CONSIDÉRANT que la ville de Dax assure la gestion en régie directe de la programmation des actions d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) hors les murs et au théâtre de l'Atrium,dont bénéficient tous les enfants scolarisés à Dax (écoles maternelles, élémentaires et collèges), soit environ 4 000 enfants touchés tous les ans,

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20250515-D2025051502-DE
Date de télétransmission : 19/05/2025
Date de réception préfecture : 19/05/2025

CONSIDÉRANT que cette programmation est formalisée dans un document, « Livret de l'enseignant », qui est diffusé dans toutes les écoles en fin d'année scolaire afin que les classes intéressées puissent s'inscrire dès la rentrée scolaire de septembre.
Parmi les propositions nécessitant une contractualisation avec des compagnies, des artistes, des intervenants extérieurs et des associations :
- Cie Son de toile (33), spectacle « Naqatou » (maternelles),
- Cie Les Involtes (19), spectacle « PP Project » (élémentaires),
- Cie Txikan (40), spectacle « Fragile ! » (collèges),
- Cie Atelier Chorégraphique, L.A.C (33), « Conférence dansée » (lycées),
- association « Du cinéma plein mon cartable » (40),
- artiste Benoît Olive (24) dans le cadre de l'exposition « la symphonie des couleurs »,

CONSIDÉRANT que les crédits correspondants aux dépenses et recettes sont inscrits au budget de la ville de Dax, exercice 2025 et s'élèvent à 15 000 € en dépenses et 4 000 € en recettes,

CONSIDÉRANT que ces actions sont réalisées à titre gratuit dans les écoles et que les tarifs proposés correspondent à une participation aux spectacles au Théâtre de l'Atrium :
- lycéens : 5 € / élève
- collégiens : 5 € / élève
- élémentaires : 4 € / élève
- maternelles : 3 € / élève
- accompagnants (enseignants, parents d'élèves...) : gratuité

SUR PROPOSITION DE Mme DEDIEU Martine, Première Adjointe, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR, 7 ABSTENTIONS,

VALIDE la programmation, le budget prévisionnel et les tarifs proposés ci-dessus, concernant les spectacles au théâtre dans le cadre des projets d'Éducation Artistique et Culturelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Fanny MESPLET

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,

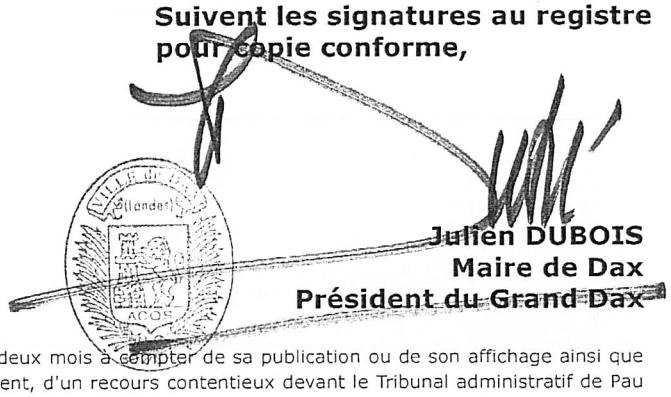

Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20250515-D2025051502-DE
Date de télétransmission : 19/05/2025
Date de réception préfecture : 19/05/2025